

## Vannes en bref

---

### La défense des plaisanciers par l'Unan France



*Louis Penhouët, président d'Unan France, entouré par Patrice Millot et Alain Zins, respectivement chargé de communication et président d'Unan Morbihan.*

| PHOTO : OUEST-FRANCE

L'Union nationale des associations de navigateurs (Unan) tenait son assemblée générale, mercredi, à la maison des associations.

Seize présidents d'Unan régionales et départementales de la façade atlantique et de la Manche étaient réunis pour cette assemblée, présidée par Louis Penhouët, président d'Unan France. « **A chaque niveau, l'Unan intervient auprès des élus, des gestionnaires et des administrations compétentes dans les domaines aussi différents que le nautisme sous toutes ses formes, le droit d'usage du domaine public maritime, la sécurité en mer, la réglemen-**

**tation maritime, le respect de l'environnement ainsi que la prévention et la résolution des conflits d'usage entre pratiquants du littoral et de mer** », indique Louis Penhouët. Sur ce dernier point, il est prévu la création de zones marines protégées à hauteur de 30 % de la zone côtière, dont un tiers en zone de protection forte. En Bretagne Sud, par exemple, des zones comme les îles du Ponant, ainsi que le golfe du Morbihan sont concernés. Dans ces zones, la navigation serait interdite. C'est pourquoi, l'Unan interviendra pour faire entendre son point de vue, trop longtemps occulté, selon son opinion.